

Cahier d'autoévaluation : pas à pas pour son élaboration

1. Établir les groupements de compétences en choisissant le type de groupements qui convient le mieux au programme d'études :

- par thématiques
- selon un fil conducteur :
 - illustrant une séquence d'actions
 - illustrant un processus
 - se rapportant à un objectif commun

2. Ordonner les groupements de compétences retenus aux fins de validation en optant pour une logique de contenu :

- du plus simple au plus complexe
- du « micro » au « macro »
- identique à celle des évaluations

3. Formuler les questions à intégrer aux fiches descriptives selon l'un ou l'autre type de questions possibles :

- globale
- ciblant quelques éléments de compétence
- mettant en évidence le fil conducteur de plusieurs compétences
- prenant la forme d'une mise en situation

4. Compléter le Cahier s'il y a lieu par des sections optionnelles :

- compréhension de la démarche de RAC
- appréciation du français écrit